

SEANCE DU 14 Octobre 2021

Le 14 octobre deux mille vingt et un, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU à la salle polyvalente.

Date de la convocation : Le 05 octobre 2021.

Présents : Claude PIRIOU, Olivier GUERVILLY, Laure ROPERS, Arnaud LE BRAS, Odile HERVÉ, Alexandre LE DANTEC, Claude HAMON, Éric MORDELET, Guirec SCOLAN, Clet LE NORMAND, Gérard LE CABEC

Absents excusés : Sylvaine GALLIOT, Catherine Ferrand Peillon, Joël Piriou

Absents : Gisèle BENECH

Procurations :

Sylvaine GALLIOT donne procuration à Laure ROPERS

Catherine FEARRAND PEILLON donne procuration à Odile HERVE

Joel PIRIOU donne procuration à Guirec SCOLAN

Les procurations de Sylvaine GALLIOT et Catherine FERRAND PEILLON sont orales et donc non-conformes, elles ne sont pas retenues

Soit : 12 votants

Secrétaire de séance : Odile HERVE, Arnaud LE BRAS

Présentation du projet plaisir à la Cantine :

Avant d'ouvrir la séance, le Maire propose à l'assemblée d'accorder un temps de présentation et d'information sur le projet « Plaisir à la Cantine », il donne la parole à Laure ROPERS, adjointe en charge du dossier et Morgan JEANNIN, responsable du restaurant scolaire.

A deux voix, Laure ROPERS et Morgan JEANNIN indiquent que le projet est à l'initiative de l'Agglomération et qu'il tisse un partenariat entre élus, techniciens de la restauration collective mais aussi équipes enseignantes et parents d'élèves.

Le projet intègre des modules de formation qui sont mis en œuvre sur les journées du mercredi afin de permettre aux agents des restaurants scolaires de se libérer facilement.

Le projet intègre 10 à 12 restaurants collectifs pilotes dont Saint-Clet fait partie. L'enjeu est d'améliorer les menus des enfants et de développer des pratiques de travail en adéquation avec la loi EGALIM

Le projet « Plaisir à la cantine » propose 6 Modules dont anti-gaspillage, familiariser enfants à la nourriture, le végétarien, inviter plus de producteurs locaux dans la restauration collective. Le projet prévoit également un accompagnement pour permettre de diminuer le bruit dans le restaurant scolaire sans que cela soit une contrainte pour les enfants.

Laure ROPERS précise que le projet n'est pas nouveau et qu'il a été initié dans les collèges, elle précise également que proche de Saint-Clet, la Commune de Plouëc est également engagée dans le dispositif.

Arnaud Le Bras demande à quoi correspond le module anti-gaspillage ?

Morgan JEANNIN précise que l'ancienne responsable du restaurant scolaire, Anne COTREL, avait mis en place des méthodes adaptées qu'elle poursuit. Parmi les « astuces » qui permettent d'éviter le gaspillage dans l'assiette, Morgan indique qu'elle découpe le repas des plus petits.

Morgan JEANNIN indique en compléments qu'un des modules l'intéresse plus particulièrement, il s'agit de celui en lien avec les menus végétarien, comment faire aimer aux enfants les recettes végétariennes ?

Le Maire indique que cela suppose d'avoir du temps pour préparer les menus ainsi que du temps administratif pour les relations avec les fournisseurs et précise que l'organisation depuis la rentrée doit permettre d'aller dans ce sens.

Morgan JEANNIN partage l'avis du Maire et indique qu'elle apprécie la démarche dans son quotidien.

La réunion de lancement du dispositif aura lieu le 24/11 à la salle polyvalente de Saint-Clet.

Guirec SCOLAN indique que l'association Bruded semble se lancer sur cette thématique. Il serait intéressant de les solliciter dans la mesure où la Commune est adhérente depuis peu, cela permettrait d'avoir des informations complémentaires.

Morgane JEANNIN précise que depuis l'année dernière, à la demande de la municipalité, elle travaille plus au niveau local en matière d'approvisionnement et souligne que c'est appréciable. Pour elle l'enjeu est de ne plus travailler avec des produits surgelés et de diminuer au maximum les produits en conserve, même si actuellement ces produits sont déjà peu utilisés dans sa pratique de la cuisine.

Le Maire propose d'ouvrir la séance en proposant à lecture le procès-verbal de la séance du 09 septembre 2021

PROCES VERBAL du 09 septembre 2021 :

Il est à noter une erreur sur la date en entête de PV, il est indiqué séance du 01/07 alors qu'il s'agit du 09/09.

Le Maire profite de cet échange pour indiquer qu'une erreur s'est glissée dans la délibération N°03.09.2021 Forfait scolaire 2020-2021.

Il convient donc d'annuler cette délibération et de la remplacer par une nouvelle délibération.

Il a été écrit :

- 3 élèves en classe de maternelle : sollicitation d'une participation à hauteur de 476 € / enfant
- 2 élèves en classe de primaire : sollicitation d'une participation à hauteur de 1 048 € / enfant

Soit un montant estimatif de $476 \times 3 = 1\,428 \text{ €} + 1\,048 \times 2 = 2\,096 \text{ €}$ soit 3 524 €

Le total estimatif de la participation de la Commune de Saint-Clet pour ces 2 sollicitation est de : 6 722.44 €

Le coût par enfant en classe de maternelle a été inversé avec celui en classe de primaire, il fallait reprendre les éléments suivants :

$1048 \times 3 = 3\,144 \text{ €} + 476 \times 2 = 952 \text{ €}$ soit 4 096 €

Soit un total estimatif de 7 295 €

N°01.10.2021 – Mise à jour délibération forfait scolaire année 2020-2021 :

Le Maire indique que conformément à la réglementation en vigueur, les écoles recevant des élèves domiciliés sur la Commune sont en droit de solliciter une participation de la Commune de résidence de l'enfant, lorsque cette dernière n'est pas en mesure d'offrir un accueil scolaire.

La forme juridique du RPI entre Saint-Clet et Quemper-Guézennec, ne permet pas de justifier de possibilité d'accueil pour les élèves Saint-Clétois après le CP. De plus, la loi pour une école de confiance, dite loi Blanquer ouvre de nouvelles dispositions pour le versement du forfait scolaire aux écoles bilingues.

A ce titre, l'école bilingue de Pabu et l'école Saint-Joseph de Pontrieux, ont transmis la liste des élèves inscrits au sein de leurs établissements.

Monsieur le Maire indique que l'école Saint-Joseph sollicite une participation pour 7 élèves scolarisés en classe de primaire à hauteur de 456.92 € par un élève de primaire et 1 388.25 €.

Soit un montant estimatif de $456.92 \times 7 = 3\,198.44$ €

Il complète ces éléments par la sollicitation de l'école bilingue de Pabu qui sollicite une participation pour 5 élèves répartis comme suit :

- 3 élèves en classe de maternelle : sollicitation d'une participation à hauteur de 1 048 € / enfant
- 2 élèves en classe de primaire : sollicitation d'une participation à hauteur de 476 € / enfant

Soit un montant estimatif de $1048 \text{ €} \times 3 = 3\,144 \text{ €} + 476 \text{ €} \times 2 = 952 \text{ €}$ soit **4 096 €**

Le total estimatif de la participation de la Commune de Saint-Clet pour ces 2 sollicitation est de : **7294,44 €**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de s'assurer que l'ensemble des enfants présentés sur les listes sont bien domiciliés sur la Commune et assure d'effectuer les vérifications nécessaires avant la mise en paiement.

Les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité

DECIDENT que cette délibération ANNULE et REMPLACE la délibération N°03.09.2021 dans laquelle les montants étaient erronés.

DE S'ACQUITTER des frais de scolarité de l'école Saint-Joseph de Pontrieux et de l'école bilingue de Pabu, sous réserve que les enfants soient bien domiciliés sur la Commune de Saint-Clet pour l'année 2020-2021

Avancement de la demande de subvention dans le cadre du plan de relance Cantine :

Le Mairie indique que la Commune avait sollicité une subvention auprès du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans le cadre d'un des plans de relance pour faire évoluer le restaurant scolaire et atteindre les objectifs fixés par la loi Egalim.

La Mairie s'est vu attribuer une subvention de 7 532.70 € pour un montant global d'acquisition de 12 274 € (four, frigo, petit matériels, accompagnement diététicienne).

Le four et du petit matériel sont mis en commande

Reste le matériel froid à mettre en commande => Cela sera travaillé avec Morgan JEANNIN afin de choisir le matériel le plus en adéquation avec les besoins de la cantine.

Clet LE NORMAND souligne que si l'un des objectifs est de faire moins de surgelés, un congélateur est moins indispensable en matière de renouvellement de matériel.

Tarification sociale cantine scolaire :

Le Maire donne la parole à Laure ROPERS pour échanger sur ce sujet et indique qu'il lui semble prématurer de prendre une décision aujourd'hui sur le sujet.

Il est à noter que le principe de tarification sociale sera mis en place par Quemper G à partir du 1^{er} novembre prochain.

BUT : mettre en place de mesures de lutte contre la pauvreté des ménages en facturant les repas aux familles selon une grille tarifaire progressive tenant compte de leur niveau de ressources sur la base du quotient familial.

Les dispositions mises en place par Quemper Guezennec sont les suivantes :

1,00 € pour un quotient familial < 1 500

2,00 € pour un quotient familial compris entre 1 501 et 2 200

2,94 € pour un quotient familial > 2 201

Les échanges s'ouvrent :

Guirec SCOLAN demande à ce que le tarif actuellement pratiqué soit rappelé :

2,94 €/repas

Claude HAMON demande quelle somme représentera la mise en place de ce dispositif sur une année ?

Olivier GUERVILLY indique qu'à ce stade, les chiffres ne sont pas connus.

Le Maire précise que le prix de revient actuel d'un repas est d'environ 3€ de marchandises auxquelles il faut ajouter la main d'œuvre.

Olivier GUERVILLY souligne qu'il est surprenant qu'une des écoles du RPI ait délibéré sur le sujet et pas l'autre.

Laure ROPERS se demande comment mettre en place le dispositif si les parents d'élèves ne communiquent pas leur attestation de quotient familial ?

Odile HERVE suppose que les documents seront remis en mairie s'ils permettent aux bénéficiaires du dispositif de payer moins cher le repas de leurs enfants.

Olivier GUERVILLY rappelle que le but initial est que tous les enfants aient au moins un repas complet à manger par jour et souligne que les parents ne comprendraient pas si le système est différent entre les écoles de Saint-Clet et Quemper-Guezennec.

Le Maire indique avoir sollicité un rendez-vous avec le maire de Quemper-Guezennec pour en échanger.

Laure ROPERS précise que pour le moment la Commune ne connaît pas d'impayés.

Olivier GUERVILLY trouve que d'un point de vue politique cette mise en place d'une tarification sociale serait un geste fort.

Après ce débat, le Maire propose de mettre le sujet à l'ordre du jour du prochain Conseil pour prendre une décision au sujet de la tarification sociale de la cantine.

DPU :

- Demande d'acquisition pour un bien soumis à DPU qui concerne :
 - o Un bâti sur terrain nu sis 5, Kérouzever – parcelle A 414 et A 415 -> Vente Consorts Million
 - o PV compromis 128000€

- Demande d'acquisition pour un bien soumis à DPU :
 - o Du bâti sur terrain nu – KEROUZEVER – parcelle A 470 -> Cyrille HUET
PV compromis : 25000€

- Demande d'acquisition pour un bien soumis à DPU qui concerne :
 - o Du bâti sur terrain nu – 10, rue des châtaigniers – parcelles A1242 A 1244 A 1246 -> Vente ROPERS Jonathan
 - o PV compromis : 155000€

Ces ventes n'intéressent pas la Commune

N°02.10.2021 Projet aménagement du stade – effacement de réseau :

Le Maire indique que ce projet est dans les tuyaux depuis longtemps et qu'il avait l'objet d'une visite sur site du Conseil Municipal avant l'été, l'idée est de prendre aujourd'hui le temps d'en échanger sur la base des estimations transmises par le SDE.

La base du projet est de supprimer le poteau à l'entrée du stade afin d'en permettre le réaménagement, mais doit-on en rester qu'à ce poteau ? Le Maire indique qu'il serait judicieux de voir le projet plus globalement et de réfléchir à l'effacement du réseau du secteur.

Présentation devis SDE effacement de réseau du stade.

Les montants estimatifs proposés :

Coût global	Participation Saint-Clet
Réseau électrique : 66 300 €	22 100 €
Réseau éclairage public : 29 400 €	17 694 €
Infrastructures télécom : 10 700 € Montant à confirmer par devis orange	10 700 €
TOTAL : 106 400 €	50 494 €

Le Maire conçoit que c'est un gros projet, mais indique qu'à son sens il ne faut pas passer à côté de cela dans un projet plus global d'aménagement des abords du stade.

Olivier GUERVILLY indique que 8 points lumineux sont à changer

Clet LE NORMAND indique que la position du Conseil sur le sujet était de procéder à un changement pluri annuel de l'ancien éclairage public en LED, cela va dans le sens des décisions prises ensemble.

Le Maire indique qu'en plus de ce projet d'effacement de réseau, un fil tressé serait mis en place sur la RD 82 à la place de 5 fils, ce qui serait plus esthétique (en parallèle de ce projet)

Arnaud LE BRAS, précise que c'est le 2ème devis fourni sur ce projet. Le Maire le rejoint en indiquant qu'il est nécessaire de se positionner.

Laure ROPERS confirme que cela n'aurait pas de sens de ne lancer qu'un aménagement partiel.

Après en avoir échangé, le Conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet d'effacement des réseaux basse tension sis rue du stade à SAINT-CLET présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes D'Armor pour un montant estimatif pour un montant de **66 300 € TTC**

Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif et conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière de la Commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **22 100 €**

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de l'éclairage public sis rue du stade SAINT-CLET présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes D'Armor pour un montant estimatif pour un montant de **29 400 € TTC.**

Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif et conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière de la Commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **17 694 €**

- **APPROUVE** le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes D'Armor pour un montant estimatif pour un montant de **10 700 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie)**

Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif et conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière de la Commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **10 700 €**

Organe est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunication qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités seront calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appels de fonds se font en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

N° 03.10.2021 changement de la porte de la Mairie :

Le Maire indique qu'actuellement l'état de détérioration de la porte de la Mairie pose question, notamment en matière de déperditions d'énergie, clairement l'hiver la Mairie est un frigo impossible à chauffer.

Le Maire propose de changer la porte car pas de projet global de travaux mairie pour le moment, sur la base des devis sollicités :

- 3 devis reçus pour des menuiseries en aluminium :

Les bâtisseurs de l'Argoat : 7 201.98 € HT soit 8 642.37 € TTC

RAUB : 4 442.65 € HT soit 5 331.18 € TTC

Menuiseries LE MANCHEC : 6 165,00 € HT soit 7 398.00 € TTC

Un 4^{ème} devis est en attente auprès d'IDEAL BAIES

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDENT la nécessité de procéder au changement de la porte de la Mairie

AUTORISE le Maire à choisir l'entreprise qui à proposition équivalent sera la moins-disante

AUTORISE le Maire à signer le devis de l'entreprise retenue selon les prescriptions du Conseil municipal ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution des travaux et à leur mandatement.

N°04.10.2021 Vente garages impasse du pot d'argent / choix du notaire :

Ce sujet a été abordé lors du précédent Conseil, aujourd'hui les locataires respectifs des garages se portent acquéreurs des garages aux conditions proposés par la Mairie.

Mémo : prix de vente 30 € TTC du m² + frais de notaires à la charge des acquéreurs.

Les Diagnostics préalables sont à la charge de la Mairie.

A la demande des futurs acquéreurs, il est proposé que la vente soit confiée à Maître LANDOUAR

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONFIENT la vente des garages à Maître LANDOUAR – notaire à Cavan

AUTORISENT le Maire à lancer l'ensemble des démarches nécessaires à la vente y compris la réalisation des diagnostics et de leur mandatement

Informations / points divers :

Acquisition Chapelle de Clérin :

Le Maire indique que la donation de la Chapelle de Clérin est en cours et confié à Maître Monot.

Le Maire indique que le coût de l'acte est évalué en fonction de la valorisation du bien à hauteur de 40 000 € soit environ 1 800 €.

Pour mémoire il avait été inscrit 4 000 € au BP 2021.

N° 05.10.2021 Acquisition 17 place d'Armor :

Monsieur le Maire indique que la Commune a été destinataire d'un courrier le 23/09 relatif à la proposition prix acquisition logement 17 place d'Armor

Le montant proposé correspond à l'estimation des domaines minorée de 10% soit **59 400 € HT**.

Le courrier précise que le logement devra rester un logement social le temps stipulé par la convention avec l'Etat soit jusqu'au 30.06.2040

Le Maire indique que si la Commune propose un logement équivalent à la labellisation en logement social, cela peut permettre de changer la destination du 17 place d'Armor. Ce qui permettrait d'engager une réflexion autour de l'évolution de l'accueil du public et des services disponibles en mairie.

Il précise que c'est une belle petite maison, pas de gros travaux à prévoir.

Le Maire indique qu'à ce stade, il attend un retour de l'Agglomération pour connaître une date de signature et la date à laquelle la Commune disposera du logement.

Laure Ropers demande quel logement serait proposé à une labellisation en logement social en lieu et place du 17 place d'Armor et si ce dernier doit être équivalent en prestation et surfaces ?

Le Maire indique qu'à ce stade il ne dispose pas des renseignements précis sur la permutation du caractère social entre 2 logements et qu'il conviendra de réfléchir ensemble au logement qui pourrait être proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de se porter acquéreur du logement sis 17 place d'Armor à Saint-Clet - au prix d'achat de 59 400 € tel que proposé par Guingamp Paimpol Agglomération.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à l'acquisition du logement sis 17 place d'Armor à Saint-Clet

S'ENGAGE à respecter la convention signée l'Etat au titre du caractère social du logement.

N° 06.10.2021 : Rupture anticipée du bail emphytéotique 8bis rue de l'Argoat :

Le Maire rappelle que ce logement est propriété de la Commune et qu'il avait été confié en gestion à l'Agglomération.

L'Agglomération quant à elle en avait délégué la gestion au bailleur SOLIHA et avait effectué des travaux de rénovation du logement.

Le capital restant dû des travaux effectués par l'Agglomération est aujourd'hui de 65 500 €. L'Agglomération propose à la Mairie une rupture anticipée du bail emphytéotique et une reprise de la moitié du capital restant dû au titre des travaux réalisés dans le logement sis 8bis rue de l'Argoat.

En complément le Maire indique que le logement sera très prochainement à disposition de la Commune ce qui signifie qu'il pourra être remis sur le marché de la location.

Olivier GUERVILLY demande si la location devra être proposé à des personnes bénéficiant des APL dans la mesure où une partie des travaux a été financée par l'Etat ?

Le Maire confirme que oui.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

CONFIRME la résiliation anticipée à l'amiable du bail emphytéotique conformément à la délibération N° 11.09.2021

ACCEPTÉ la prise en charge de la moitié du capital restant dû par Guingamp Paimpol Agglomération au titre des travaux effectués dans le logement au moment de la rupture anticipée du bail. Soit environ 33 000 €

N° 07.10.2021 Célébration des bébés nés en 2020 et 2021 / remise des prix fleurissement 2021 :

Le Maire donne la parole à Odile HERVE qui indique qu'une cérémonie aura lieu le 07/11 à 11h00, ce sera l'occasion de célébrer les naissances 2020 et 2021 et de remettre les prix du concours des maisons fleuries.

- 13 participants au concours de fleurissement => chèque cadeau de 25 €
- 12 naissances => chèque cadeau de 30 € à Joué club

Laure ROPERS indique qu'il y a eu 9 naissances en 2020 et 3 en 2021.

Les membres du Conseil à l'unanimité,

VALIDENT le principe d'offrir des chèques-cadeaux selon les modalités suivantes :

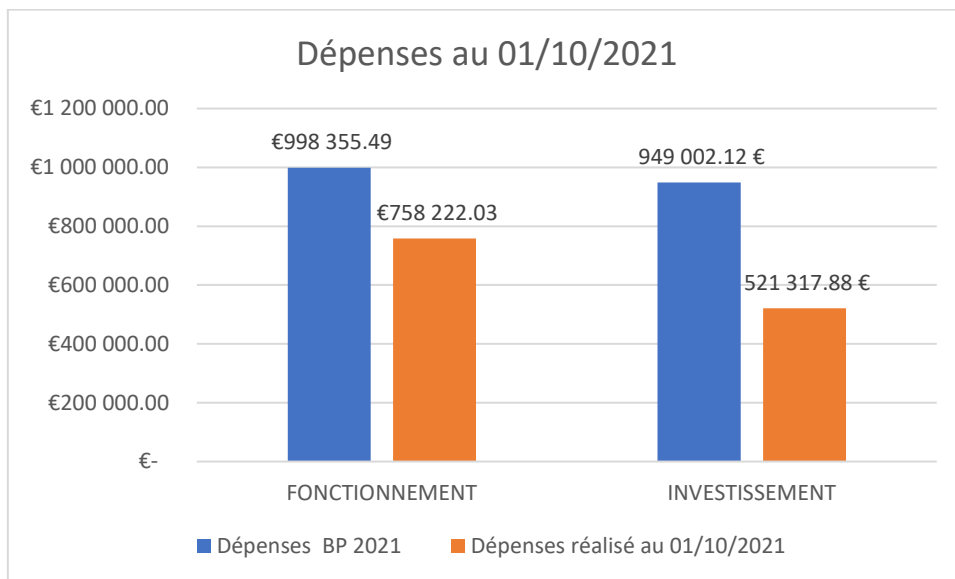
- 13 chèques-cadeaux d'une valeur unitaire de 25 € utilisables (jusqu'au 30.06.2022) par les participants du concours des maisons fleuries chez :
 - Art et Fleurs à Pontrioux
 - Cœur en fleur à Pomme rit le Vicomte
 - Le Saint Horticulture à Quemper Guezennec

- 12 chèques-cadeaux d'une valeur unitaire de 30 € utilisables (jusqu'au 30.06.2022) par les familles des enfants nés en 2020 et 2021 chez :
 - o Joué Club PLOUMAGOAR

Point consommation budget :

Le Maire propose aux membres du Conseil de faire un point sur le budget à mi-parcours, en gardant à l'esprit que les décisions du jours vont permettre une montée en puissance des investissements.

DEPENSES INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT :

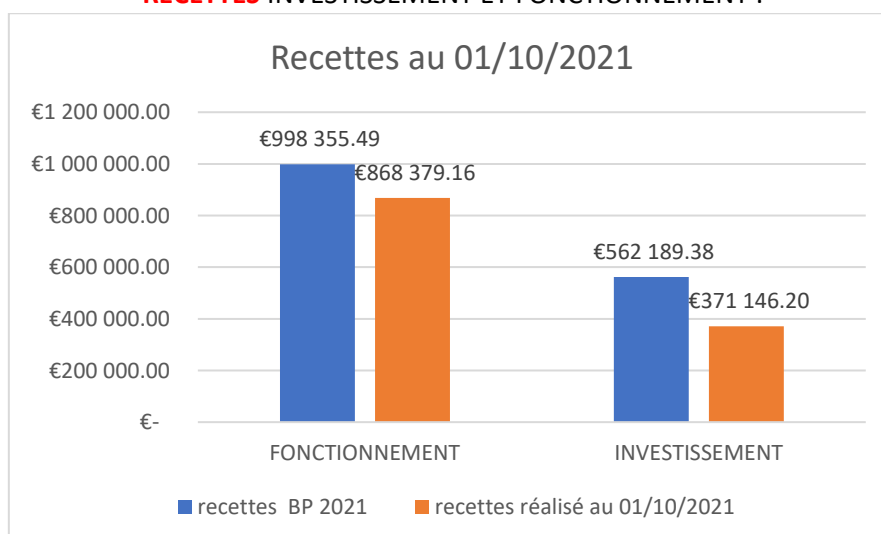


De façon synthétique :

Un rythme de dépense soutenu en section de fonctionnement avec 76% du budget exécuté après 7 mois d'exercice.

Un rythme bien marqué mais plus modéré en section d'investissement avec un budget exécuté à 55% après 7 mois d'exercice.

RECETTES INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT :



De façon synthétique :

Une perception des recettes très intéressante que ce soit en section de fonctionnement et d'investissement :

- 87% des recettes de fonctionnement perçues au 01.10.2021
- 66% des recettes d'investissement perçues au 01.10.2021

Clet LE NORMAND souligne une consommation satisfaisante des crédits avec une entrée de recettes qui permet d'être serein.

Le Maire le rejoint en indiquant que la Commune a fait passer beaucoup de dépenses de fonctionnement tout en restant dans le cadre que le Conseil s'était fixé.

Claude HAMON questionne sur la réalisation totale du budget, comment le budget va-t-il est réalisé en totalité ? notamment du point de vue des recettes.

Le Maire indique que la DGF est régulièrement perçue par la Commune et que plusieurs dossiers sont menés à bien par les services, dont la subvention régionale pour la salle polyvalente (travaux réalisés en 2019) vient d'être attribuée.

Olivier GUERVILLY, indique que le 1^{er} budget réalisé sous cette mandature avait été élaboré sur les conseils de l'ancienne de secrétaire de Mairie en fonction de sa connaissance de la Commune et de la comptabilité publique. Ce deuxième budget est plus à l'image de la volonté de l'équipe municipale.

Stage de découverte en entreprise classe de 3^{ème} : les services administratifs accueilleront Célia CALLAC LE GUERN lors d'un stage d'observation du 17 au 21/01/2022.

N°08.10.2021 Soutien Hôpital et maternité de Guingamp :

Le comité de défense de l'hôpital public du Pays de Guingamp sollicite les élus du territoire en soutien au maintien des équipements hospitaliers guingampais.

Le Maire donne lecture du courrier transmis :

« La menace sur notre hôpital est avérée. En lien avec les personnels, nous avons joué notre rôle de lanceurs d'alerte. Le premier écho que nous avons eu de votre part montre que l'ensemble des élus du territoire partagent désormais notre vive inquiétude.

Le scénario privilégié par M. Rossetti était malheureusement prévisible depuis le début : la fermeture de la maternité et de la chirurgie à Guingamp.

Les promesses d'investissements concernant un nouvel "hôpital" ne doivent duper personne. 120 millions d'argent public pour un hôpital neuf dépourvu de maternité et de chirurgie, c'est se moquer des contribuables. C'est nous renvoyer à un statut de citoyens de seconde zone.

En tant qu'élus de terrain, vous êtes bien placés pour comprendre l'avenir réservé à notre territoire si ce scénario venait à se réaliser.

Le calendrier semble s'accélérer... C'est pourquoi nous vous proposons de voter dès maintenant une motion pour le maintien d'un véritable hôpital public sur le Pays de Guingamp.

Comptant sur votre mobilisation,

Le Comité de défense de l'hôpital public du Pays de Guingamp »

Guirec SCOLAN demande si des manifestations ont eu lieu

Laure ROPERS demande à ce que le Conseil Municipal soit averti des actions en faveur du maintien des équipements de l'hôpital de Guingamp.

Le Maire sollicite l'avis des membres du conseil pour la prise d'une motion en faveur de l'hôpital public de Guingamp.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVENT la reconstruction de l'hôpital mais pas au détriment des services maternité et chirurgie.

VALIDENT la motion de soutien suivante :

Le conseil municipal de **la Commune de Saint-Clet** réuni en **Conseil Municipal du 14 octobre 2021** tient à rappeler que la menace qui planait sur notre maternité en 2018 a été écartée grâce à la mobilisation de tous : personnels, population, syndicats et élus.

Mais cette menace revient aujourd'hui, plus inquiétante. L'ARS a missionné M. Rossetti pour proposer des scénarios de restructuration du GHT.

Rien n'est décidé... Mais la fermeture de la maternité et de la chirurgie est envisagée.

La promesse d'investissements pour un nouvel hôpital sur le site actuel ou en bordure de RN12 ne doit pas faire oublier l'essentiel : le maintien inconditionnel de *tous les services* que la population est en droit d'attendre d'un véritable hôpital public.

Or un hôpital dit « de proximité » mais dépourvu de maternité et de chirurgie ne serait plus en mesure de répondre aux besoins des usagers.

Ce scénario n'est tout simplement pas envisageable.

Il entraînerait le déclin de l'offre de soins globale sur l'agglomération.

Il entraînerait une perte d'emplois avec réaction en chaîne sur le maintien d'autres services publics déjà fragilisés, ainsi que sur l'activité globale et l'attractivité du territoire.

A l'heure où des familles font le choix de s'installer ici, où le nombre de naissances remonte, alors que l'INSEE prévoit 400 000 habitants de plus en Bretagne à l'horizon 2040, ce scénario de « restructuration » serait aberrant.

C'est pourquoi nous, élus de **la Commune de Saint-Clet**, exprimons par cette motion notre engagement ferme et solennel pour le maintien des services de maternité et de chirurgie à l'hôpital de Guingamp.

N°09.10.2021 Liquidation judiciaire « Chez Carine, le 80's » - rachat de la licence IV

Le Mairie indique que dans le cadre de la liquidation judiciaire du bar « Chez Carine le 80's », Olivier GUERVILLY et lui-même ont rencontré les propriétaires des lieux.

Il confirme également le déménagement des locataires la semaine dernière.

Il indique enfin que la Commune est sollicitée par le liquidateur judiciaire, David Goïc et associés, concernant le rachat de la licence IV.

En effet, pour le liquidateur, la vente du fonds n'est pas envisageable car il y a déjà eu 2 exploitants en liquidation judiciaire. Il propose donc la licence IV au rachat par la Commune de Saint-Clet pour un montant de 3 000 €.

A défaut, la licence serait transférée vers une autre Commune.

Odile HERVE indique que pour elle il faut que la Commune rachète la licence.

Ollivier GUERVILLY souligne que ce serait la dernière de la commune

Le Maire indique que cette situation remet en question les projets de boulangerie imaginé mais que pour le moment il est prématuré de définir les contours d'un nouveau projet. En revanche, il est nécessaire de se positionner aujourd'hui sur le rachat de la Licence IV par la Commune.

Arnaud LE BRAS précise que si acheteur se présente plus tard, il y aura toujours lieu de revendre

Les membres du Conseil échantent sur le montant de la licence, se posant notamment la question de la négociation de son prix.

Clet LE NORMAND demande d'être vigilant quant au fait qu'une baisse du montant de la licence ait un impact sur les propriétaires.

Guirec SCOLAN s'inquiète de la situation précaire dans laquelle se trouve la Commune et souligne que d'ici peu il n'y aura plus de commerce à Saint-Clet. Pour lui il devient urgent de lancer l'étude de création et maintien du commerce. Il est impensable que l'équipe municipale finisse son mandat avec l'ensemble des commerces de la commune fermés.

Le Maire rejoint Guirec SCOLAN sur ce constat et indique qu'il faut avoir une réflexion sur l'ensemble des commerces de la Commune.

Eric MORDELET à titre d'exemple cite le travail mené par la Commune de Tréveneuc à ce sujet et souligne la qualité du projet.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

MANDATENT le Maire pour l'acquisition de la Licence IV dans le cadre de la liquidation judiciaire du bar « chez Carine Le 80's » pour un montant maximum de 3 000 €.

N°10.10.2021 : organisation concert de Gospel

En l'absence de Catherine FERRAND PEILLON en charge du dossier, Odile HERVE prend la parole et confirme l'organisation d'un concert de Gospel en l'Eglise de Saint-Clet le samedi 11 décembre 2021.

Le Maire propose de confier l'organisation de cette manifestation à l'Association Pierre et Paysages et de prévoir une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la manifestation.

La Commune gardera à sa charge les dépenses en lien avec la communication.

Odile HERVE indique que pour elle il est important de soutenir les activités culturelles et rappelle qu'une association existe à Clérin et qu'elle est en sommeil

Le Maire confirme et imagine que cette association pourrait être mobiliser dans le cadre de l'organisation d'un concert en la Chapelle de Clérin en mai 2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal,

APPROUVENT le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Pierres et Paysages au titre de l'organisation d'un concert de Gospel le 11.12.2021 en l'Eglise de Saint-Clet

VALIDENT la prise en charge des frais en lien avec la communication sur cette manifestation

Célébrations du 11 Novembre :

Le Maire propose, au regard du calendrier et des restrictions sanitaires toujours en vigueur, d'organiser un repas des anciens en Mai 2022 et non en Novembre et rappelle que c'est le CCAS qui finance cette action.

Clet LE NORMAND souligne qu'auparavant ce repas était organisé en Mai.

Un conseil d'administration du CCAS aura lieu le 28/10/2021, il conviendra que ce dernier se positionne sur ce point. Il sera également évoqué l'action colis de Noël, à ce titre le Maire souhaite proposer que l'âge de départ pour les bénéficiaires des colis de Noël et du repas des anciens soit de 80ans.

Matinée citoyenne :

Le Maire donne la parole à Odile HERVE qui indique le lancement d'une matinée citoyenne le samedi 23/10 RDV 9h30 devant la Mairie.

En fonction du nombre de participants plusieurs chantiers pourront être proposé dont le nettoyage du cimetière.

N°11.10.2021 : Mandataire pour vente terrains lotissement Argoat :

Le Maire indique avoir rencontré Monsieur BERROCHE, mandataire immobilier pour le groupe LE GALL Partners Immobilier.

Ce dernier propose de prendre en gestion la vente des terrains du lotissement de l'Argoat aux conditions suivantes :

- 30 € TTC + 3 900 € à la charge de l'acquéreur
- Mandat non exclusif dit mandat simple (signifie que la commune peut continuer à vendre en direct si une personne se présente en Mairie, ou par le biais d'autres agences)
- Durée du Mandat 24 mois.
-

Le Maire souligne que ce mandat pourrait aider la Commune à dynamiser les ventes de terrains au niveau du lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONFIE la vente des terrains du lotissement de l'Argoat à Monsieur BERROCHE selon les conditions suivantes :

- 30 € TTC + 3 900 € à la charge de l'acquéreur
- Mandat non exclusif dit mandat simple
- Durée du Mandat 24 mois.

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce mandat immobilier

Présidentielles 2022 :

Le Maire indique avoir été sollicité par plusieurs candidats en vue des élections Présidentielles 2022. 2 candidats faisaient particulièrement écho à ses convictions :

- Jean Lassalle dont le discours en faveur de la ruralité lui plaît
- Nathalie Artaud pour lutte ouvrière

Le Maire indique avoir fait le choix d'accorder son parrainage à Nathalie Arthaud

N°12.10.2021 – chèques-cadeaux agents municipaux :

Les vitrines de l'Armor et de l'Argoat est une association trouvant naissance dans les actions menées par GPA dans le but de soutenir et dynamiser le commerce local.

La proposition est d'offrir aux salariés de la Mairie un bon d'achat en période des fêtes de fin d'année qui sera utilisable dans des commerces locaux partenaires.

Odile HERVE précise que la Commune a adhéré au CNAS pour les salariés en 2021

Le Maire en convient mais indique que c'est une autre démarche.

Arnaud LE BRAS, indique que jusqu'alors les salariés recevaient un colis en fin d'année, le même que celui distribué aux anciens de la Commune.

Le Maire précise que plusieurs enseignes sur Pontrieux adhèrent au dispositif et souhaite que la même somme soit distribuée sous forme de chèque -cadeau à l'ensemble des agents.

8 agents sous contrat avec la Commune à hauteur de 100 € de chèque cadeau par agent, cela représente un budget de 800€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

VALIDE le principe de chèque-cadeau de fin d'année via l'association les vitrines de l'Armor et de l'Argoat pour une valeur par agent de 100 €.

N° 13.10.2021 : acquisition d'un panneau d'affichage :

Odile HERVE propose l'acquisition d'un panneau d'affichage à mettre sur la place entre la Mairie et l'école pour diffuser de l'information locale.

Laure ROPERS confirme l'intérêt et propose un panneau double faces.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE l'acquisition d'un panneau d'affichage public

MANDATE le Maire pour en réaliser l'acquisition et procéder au mandatement de la dépense.

Avis favorable

Dates à venir :

CA CCAS le 28/10/2021

Commission de travaux le 26/10

Date prochain Conseil municipal (attention aux instances agglo)

Conférence des maires 07/12

Conseil d'agglo 14/12

Prochain CM :

Le Maire propose que le prochain Conseil Municipal **Jeudi 16-12-2021**

En effet, les services administratifs se mobilisent en urgence pour mettre un jour 2 dossiers administratifs en lien avec la gestion du personnel, qui doivent être bouclés avant le 31/12/2021. Pour se faire ils doivent respecter les instances d'autres structures, dont un examen des propositions en comité technique du centre de gestion des Côtes d'Armor qui aura lieu le 07/12/2021. Le Conseil Municipal doit se prononcer après la tenue de ce Comité technique.

Ces 2 dossiers sont la régularisation du temps de travail à 1 607 heures et la mise à jour des régimes indemnitaires via le RIFSEEP.

C'est complexe car ces dossiers auraient pu être traités plus en amont et cela aurait laissé plus de souplesse, l'agenda est très resserré, les dossiers doivent être transmis pour présentation en comité technique avant le 05/11/2021.

Fin de séance 21h00